



Commune de Bassins
Fédération des sites culnisiens adhésion 2004



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

Bassins, le 12.12.2024

Le Conseil Communal de Bassins,

- Vu le préavis N° 11/24 relatif aux dessertes forestières,
Vu le rapport de la Commission Forêts et Alpages,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Ouï les conclusions des rapports des commissions précitées,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

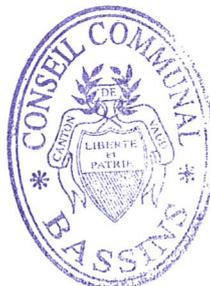
Le Conseil communal de Bassins décide :

1. D'inscrire au budget 2025 le montant de CHF 120'000 aux charges sur le compte 82000.3145.01, entretien des routes forestières (projet subventionné),
2. D'inscrire au budget 2025 le montant de CHF 84'000 aux revenus sur le compte 82000.4631.00 subventions cantonales,
3. D'utiliser le compte bancaire 9102.02 "BCV Compte fonds forestier" à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,
4. De prélever le montant de CHF 36'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan N° 9281.2 Fonds "arbres-habitats multifonctionnel".

"Le référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Pour l'arrêté d'imposition, ce délai court depuis la publication dans la FAO. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"

Le Président

Bernard Treboux



La Secrétaire

Sabrina Broggi